

# THEMATIC COMPILATION OF RELEVANT INFORMATION SUBMITTED BY MADAGASCAR

## ARTICLE 13 UNCAC

### AWARENESS-RAISING MEASURES AND EDUCATION

#### MADAGASCAR (THIRTEENTH MEETING)

#### 3. S'agissant de la participation de la société civile (article 13)

##### ✓ Contribution des relais dans la sensibilisation du public :

En 2021, deux Organisations de la Société Civile d'envergure nationale se sont engagées à relayer le BIANCO dans la sensibilisation du public en matière de lutte contre la corruption : le Hetsika Fampiraisana Kristiana ho an'ny Firenena (HFKF) réunissant plus d'une centaine d'églises et d'associations culturelles, et l'Alliance Voahary Gasy (AVG), une ONG spécialisée dans la lutte contre le trafic des ressources naturelles. Des activités de sensibilisation et de mobilisation du public à dénoncer et surtout à refuser la corruption figurent dans les plans d'actions annexés aux conventions établies pour cadrer le partenariat du BIANCO avec ces entités. La mise en place et l'opérationnalisation de deux coalitions (chrétiennes et environnementales) anti-corruption sont parmi les activités convenues. Le partenariat dure trois ans (2021 – 2024).

##### ✓ Insertion de la lutte contre la corruption dans le programme scolaire :

Lancée depuis l'année 2005 par le BIANCO avec la collaboration effective du Ministère de l'Éducation National, l'insertion du module anti-corruption dans le programme scolaire est dans la bonne voie. Elle se fait dans 216 établissements scolaires (publics et privés) répartis dans 18 CISCO pour l'Éducation Fondamentale (EF), et dans 216 Lycées répartis dans 114 CISCO pour l'Enseignement Secondaire Général (ESG).

Le processus se trouve en phase d'expérimentation et de recadrage méthodologique de l'insertion des dimensions de la lutte anti-corruption dans les programmes scolaires pour les niveaux primaires (1<sup>ère</sup> année et 4<sup>ème</sup> de scolarisation) et secondaires (classe de seconde) pour être adopté d'une manière générale à partir de l'année scolaire 2022 – 2023. Pour les niveaux primaires (2<sup>ème</sup> année, 5<sup>ème</sup> année, 8<sup>ème</sup> année de scolarisation), et secondaire (11<sup>ème</sup> année de scolarisation précédant l'année du baccalauréat), l'expérimentation puis le recadrage méthodologique auront lieu pendant l'année scolaire 2022 – 2023 pour être adoptés à partir de l'année scolaire 2023–2024. Quant à la 3<sup>ème</sup> année, 6<sup>ème</sup> année, 9<sup>ème</sup> année et 12<sup>ème</sup> année de scolarisation, l'expérimentation puis le recadrage se dérouleront durant l'année scolaire 2023–2024 et l'enseignement généralisé de la thématique pour ces niveaux est prévu à partir de l'année 2025.

Les disciplines d'accueil par cycle sont les suivantes :

- Éducation fondamentale (1<sup>ère</sup> année à la 9<sup>ème</sup> année de scolarisation) : Éducation à la Citoyenneté (EAC) ;
- Enseignement Secondaire Général (de la 10<sup>ème</sup> année à la 11<sup>ème</sup> année de scolarisation) : Éducation à la Citoyenneté (EAC)
- Pour la classe de Terminale (1<sup>ère</sup> année de scolarisation) : Toutes les matières sont concernées du fait de la transversalité de la thématique anti-corruption, à savoir les enseignements des langues (malgache, français, anglais), les sciences économiques et sociales et l'enseignement de la philosophie qui s'y prêtent à merveille.

La Direction des Curricula et des Reformes Pédagogiques rattachée à la Direction Générale de la Pédagogie du Ministère de l'Education Nationale (MEN) pilote cette activités d'insertion de la LCC dans les programmes scolaires avec l'appui technique du BIANCO et avec le soutien financier de la Banque Mondiale.

Du côté des écoles privées, un partenariat est actuellement en cours de finalisation entre le BIANCO et la Direction Nationale des Ecoles Protestantes de Madagascar pour l'insertion de la dimension lutte contre la corruption dans les programmes d'études de jeunes formées par cette église.

Un partenariat de ce type est également envisagé entre, d'une part, le BIANCO et le Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, et d'autre part, le BIANCO et la Direction Nationale des Ecoles Catholiques de Madagascar.

#### **A. MESURES PREVENTIVES PRISES EN APPLICATION DE LA DECLARATION POLITIQUE ADOPTEE DURANT LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES CONTRE LA CORRUPTION :**

##### **2. Accroître la sensibilisation et les connaissances du public en matière de prévention et de lutte contre la corruption, notamment par des campagnes publiques mondiales de prévention comportant un volet consacré à l'éducation, à la recherche et aux jeunes**

Un partenariat a récemment été engagé entre le BIANCO et l'Antilini'i Madagasikara (Mouvement des scouts catholiques) pour renforcer l'éducation du public, notamment les jeunes catholiques en matière de lutte contre la corruption. Suite à des travaux de recherche effectués par les membres de cette entité, avec l'appui technique des éducateurs du BIANCO, un guide pratique a été publié pour canaliser l'attribution des membres scouts catholiques moyennant l'octroi d'un brevet spécifique de lutte contre la corruption. L'engagement du mouvement scout catholique malgache dans la lutte fait suite à l'intégration par le mouvement mondial du scoutisme de la bonne gouvernance et de la maltraitance parmi les thèmes à développer dans son programme d'éducation.

##### **20. Sensibiliser le public à l'existence, aux causes, à la gravité et aux conséquences néfastes de la corruption ainsi qu'aux outils disponibles pour la prévenir et la combattre (programmes d'éducation et de formation)**

En plus des activités de sensibilisation classiques du BIANCO, des organismes relais sont mobilisés pour véhiculer les messages de sensibilisation et de mobilisation du public à la LCC. Le BIANCO utilise plusieurs canaux dont les TIC (réseaux sociaux, site web, émissions audiovisuelles etc.) pour sensibiliser le public à s'approprier la lutte contre la corruption et pour l'inciter à dénoncer la corruption. Par ailleurs, le BIANCO s'applique à fournir des services de proximité à travers la mise en place d'antennes régionales en plus des Directions Territoriales dans les Chefs-lieux des six provinces.

##### **21. Prendre note du rôle important de la société civile, des milieux universitaires, du secteur privé et des médias pour l'identification, la détection, le signalement des faits de corruption, et faire participer les OSC, ONG, Communautés de personnes, secteur privé à la prévention, à la LCC, à la sensibilisation du public**

Des plateformes des organisations de la société civile (Rohy, Transparency International-Madagascar, Ivorary) œuvrent activement dans la sensibilisation du public sur la corruption et ses méfaits et dans la dénonciation des faits de corruption. Ces derniers appuient et conseillent également les citoyens qui les interpellent en les orientant vers les autorités compétentes dans la répression de ces actes de corruption.

D'autres plateformes parmi lesquelles figurent des plateformes chrétiennes (HFKF, Antily, SFL) agissent également dans la sensibilisation du public en collaboration étroite et sous l'appui du BIANCO. Cette collaboration est marquée par des conventions de partenariat.